



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE
CREDIT DE TRESORERIE DE 2 500 000€
AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ET DE
PREVOYANCE ILE DE FRANCE**

**DÉCISION N° AU-19-336
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4944 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller municipal, dans les fonctions relatives aux finances locales et à la performance de l'action publique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de souscrire une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 2 500 000€ (deux millions cinq cent mille euros) pour le financement des besoins ponctuels et éventuels de trésorerie de la commune ;

VU la proposition de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE dont le siège social est 19, rue du Louvre, 75001 Paris ;

D É C I D E

DE CONTRACTER une ligne de crédit de trésorerie de 2 500 000€ (deux millions cinq cent mille euros), destinée à financer des besoins ponctuels et éventuels de trésorerie, auprès de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE qui en sera le gestionnaire aux conditions suivantes :

Durée : 364 jours à compter de la date du 27/09/2019 ;

Taux d'intérêts : Eonia + marge de 0,16% (index flooré à 0) ;

Commission d'engagement : 625€ ;

Commission de non utilisation (CNU) : 0,03% sur les capitaux non utilisés constatés quotidiennement durant la période de calcul des intérêts.

DE S'ENGAGER pendant toute la durée de la ligne de crédit de trésorerie à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances en intérêts et accessoires.

DE SIGNER, à cet effet, la convention d'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 2 500 000€ (deux millions cinq cent mille euros) avec la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE.

Pour extrait conforme,
Conseiller municipal délégué dans les fonctions
relatives aux finances locales et à la performance
de l'action publique,

Signé

Pierre CHARDON

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190910-Imc1H6621H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/09/2019
Date de Publication : 10/09/2019